



DU NOUVEAU POUR LE RECYCLAGE DES DEEE ET DEA

LA RÈGLE GÉNÉRALE

En fin de vie, les Equipements Electroniques ou Electriques mis sur le marché à partir d'août 2005, ainsi que les Eléments d'Ameublement (Décret n°2012-22 du 6 janvier 2012) doivent être valorisés par une filière homologuée. Ainsi, toutes les entreprises (fabricants, importateurs, revendeurs sous leur propre marque, vendeurs par correspondance), commercialisant des Equipements Electroniques et Electroniques (EEE) et des Eléments d'Ameublement (EA) en France doivent inscrire au registre national des producteurs tenu par l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME), le nombre d'unités et le tonnage vendus sur le territoire national y compris les DOM&COM). En outre, elles doivent financer la collecte et le recyclage de leurs équipements en fin de vie. C'est une **obligation légale** au titre de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP).



Tournus Equipement a rejoint la filière VALORESTOPRO organisée par le SYNEG et dont la gestion opérationnelle a été confiée à ECOLOGIC, éco-organisme agréé par l'Etat. En fin de vie d'un matériel de Tournus Equipement, le client utilisateur ou le revendeur contacte la société ECOLOGIC qui proposera une solution de collecte gratuite sur site à partir de 500 kg, palettisés ou sur roulettes accessible (50m) par camion à hayon en rez-de-chaussée ou à quai. Dans le cas d'un seuil inférieur à 500 kg, le point d'apport volontaire le plus proche devra être utilisé. Toutes prestations spécifiques, telles que démontage ou manutention sont à la charge du client.

LE DISPOSITIF VALO RESTO PRO® ÉLARGI AUX DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT PROFESSIONNELS (« DEA PRO ») DES GRANDES CUISINES ET MÉTIERS DE BOUCHE

Extraits du communiqué de VALO RESTO PRO :

« Par Arrêté du 15 décembre paru au Journal Officiel du 20 décembre 2015, l'éco-organisme ECOLOGIC, déjà créateur avec le SYNEG du dispositif VALO RESTO PRO® dédié aux déchets d'Equipements Electroniques et Electroniques professionnels (DEEE pro), est désormais officiellement agréé par l'État dans la catégorie des Déchets d'Eléments d'Ameublement professionnels (DEA pro). Ce double agrément permet ainsi à VALO RESTO PRO® de devenir le premier dispositif offrant une solution globale DEEE et DEA pro aux metteurs sur le marché, aux installateurs, et aux détenteurs finaux d'équipements de la filière « grandes cuisines et métiers de bouche ». (...) »

Démarche de filière, VALO RESTO PRO® bénéficie du soutien de 7 organisations représentant les utilisateurs (RESTAU'CO, SNRC, SYNHORCAT, UDIHR), des installateurs (UNICPRO) et les bureaux d'études (CINOV Restaureurs, FCSI). Ces organisations siègent au côté du SYNEG et d'Ecologic au sein de la Commission mixte VALO RESTO PRO® chargée d'évaluer les résultats du dispositif, et de travailler collectivement à son amélioration opérationnelle ainsi qu'à l'élaboration de son plan de communication ».



70% du tonnage d'inox neuf utilisé en Europe provient du recyclage d'anciens équipements. Les équipements « inox » d'aujourd'hui sont les matières premières de demain...



“EXCLUSIF VALO RESTO PRO”

L'enlèvement et le transport des DEEE et DEA de cuisines professionnelles sont gratuits à partir de 500 kg collectés sur un même point d'enlèvement.

Les équipements TOURNUS concernés par la réglementation « DEA pro – catégorie 6 art .R.543-240 du code de l'environnement» (tables, chariots, plonges, meubles neutres, rayonnages, ...) feront progressivement l'objet en 2016 d'une facturation « Eco-Contribution » obligatoire, conformément à la législation, ainsi que pour les DEEE.